COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept et le neuf juin à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, Parking du Jardin des Artichauts, sous la présidence, de M. Jean-Paul OLLIVIER, Maire.

PRESENTS

Nicole LOTITO, Jean Christophe MILLIOT, Annie CABASSE-LAROCHE, André COURTIL, Thierry CALVET, Joëlle NEVEUX, Philippe LEFEVRE, Florent VILLANOVA (jusqu'à la question n° 16), Paul HEIM, Valérie MICHAU, Michèle LETOT, Lucienne ICHARD, Colette ANGLADE, Jean Pierre LECHENE, Sylvie SERGE CABITEN, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (à partir de la question n° 16), Arnaud PLASSE, Yoann GNERUCCI, Joël PASQUETTE, Francesco LIO, Jacky GROS, Martine VIEU DE GIRARD

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Sébastien PERRIN	a donné pouvoir à	Jean Pierre LECHENE
Michel TING	a donné pouvoir à	Colette ANGLADE
René CORGNOLO	a donné pouvoir à	Paul HEIM
Stéphanie SEMSIOGLU	a donné pouvoir à	Nicole LOTITO
Anissa NAAMANE	a donné pouvoir à	Yoan GNERUCCI
Gilbert BRANCHET	a donné pouvoir à	Josette MIMOUNI
Raymonde DUMOND	a donné pouvoir à	Annie CABASSE LAROCHE
Mickaël PALHIER	a donné pouvoir à	André COURTIL
Florent VILLANOVA	a donné pouvoir à	Thierry CALVET (à partir de la question n° 17),

ABSENTS

Jean CAYRON

La séance est ouverte à 9 heures 30 par M. Jean Paul OLLIVIER, Maire.

Pascale TESSONNEAU (jusqu'à la question n° 15)

I – <u>DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</u>

MM. Thierry CALVET, en l'absence de M. Mickaël PALHIER, est élu secrétaire de séance.

a donné pouvoir à

VOTE: UNANIMITE (33 voix POUR)

II - ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DES 28 FEVRIER, 23 MARS ET 12 AVRIL 2017

Les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 28 février, 23 mars et 12 avril 2017 sont adoptés.

VOTE: 20 voix POUR

13 ABSTENTIONS (Valérie MICHAU, Colette ANGLADE (pouvoir de Michel TING), Jean Pierre LECHENE (pouvoir de Sébastien PERRIN), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU (pouvoir de J. CAYRON), Arnaud PLASSE, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE), Joël PASQUETTE)

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR « MODIFIE »

L'ordre du jour « modifié » est adopté.

VOTE: 20 voix POUR

13 voix CONTRE (Valérie MICHAU, Colette ANGLADE (pouvoir de Michel TING), Jean Pierre LECHENE (pouvoir de Sébastien PERRIN), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU (pouvoir de J. CAYRON), Arnaud PLASSE, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE), Joël PASQUETTE)

CREATION DE POSTES SUITE A LA RESILIATION DU MARCHE PUBLIC ENTRE LA VILLE ET LA SEML SARGET PRENANT EFFET AU 1^{ER} JUILLET 2017

Après débat, le Conseil Municipal:

DECIDE de créer 10 emplois de contractuel en CDI de droit public suivants :

- 6 emplois d'adjoint technique à temps complet par Contrat à Durée Indéterminée, dont 1 poste au service entretien, 4 postes à la logistique des événementiels et 1 poste pour la régie « son et lumière »,
- 4 emplois d'adjoint administratif à temps complet par Contrat à Durée Indéterminée, dont 3 postes à la Communication et 1 poste à l'accompagnement des associations,

PRECISE que le tableau des effectifs sera modifié en prenant en compte les emplois ci-dessus créés,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

VOTE: 22 voix POUR

11 ne prennent pas part au vote (Colette ANGLADE (pouvoir de Michel TING), Jean Pierre LECHENE (pouvoir de Sébastien PERRIN), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU (pouvoir de J. CAYRON), Arnaud PLASSE, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

2 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL – CREATION DE POSTE SUITE A LA REUSSITE AU CONCOURS

Après débat, le Conseil Municipal:

DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la Collectivité,

CREE l'emploi suivant : Filière Administrative : Attaché territorial : 1,

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Chapitre 012 "Rémunération du Personnel".

VOTE: UNANIMITE (33 voix POUR)

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A LA PARUTION DU DECRET 2017-397 DU 24 MARS 2017, MODIFICANT LE DECRET 2006-1391 DU 17 NOVEMBRE 2006 PORTANT STATUT PARTICULIER DU CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

Après débat, le Conseil Municipal:

PREND ACTE:

- du décret 2017-397 du 24 mars 2017 modifiant le décret 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre des Agents de Police Municipale,
- de la suppression, dans l'ancien cadre d'emplois des Gardiens et des Brigadiers de 8 postes de Gardien et 10 postes de Brigadier,
- de la création, dans le cadre d'emplois rénové des Gardiens-Brigadiers, de 12 postes de Gardien-Brigadier.

4 BUDGET ANNEXE DU BIKE PARK – REDUCTION DU NOMBRE DE POSTES AFFECTES A L'EQUIPEMENT

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE le présent rapport sur l'affectation et la rémunération d'un Adjoint Administratif et de 2 contrats aidés sur le budget annexe de l'installation AZUR BIKE PARK, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2017,

DOTE le Budget Annexe du Bike Park d'une somme de 40 000 € pour financer le solde des frais de personnel,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget annexe de l'installation AZUR BIKE PARK budget 2017–chapitre 012 "rémunération du personnel",

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération du 28 février 2017 portant affectation du personnel sur le budget annexe de l'Azur Bike Park.

VOTE: UNANIMITE (33 voix POUR)

5 MAINTIEN EN CONDITION OPERATIONNELLE DES PISTES DFCI – CONVENTION DE REFECTION DES PISTES F11-VALDINGARDE, F232-CABASSE ET LES CAMPONS AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE le programme 2017 d'aide technique à la Commune de Roquebrune-sur-Argens à réaliser en régie par la sous-direction opérationnelle de la direction du génie forestier du Conseil Départemental du Var,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention entre le Conseil Départemental et la Commune, correspondant au maintien en condition opérationnelles des pistes F11-Valdingarde, F232-Cabasse et les Campons.

VOTE: UNANIMITE (33 voix POUR)

6 DENOMINATION DE VOIE – CHEMIN BELLE PROVENCE

Après débat, le Conseil Municipal:

DENOMME la voie privée Chemin Belle Provence, qui s'étend de la parcelle AN 710 jusqu'à la parcelle AN 436, **PRECISE** que la longueur de cette voie est de 372 ml.

VOTE: UNANIMITE (33 voix POUR)

7 DENOMINATION DE L'ESPACE GABRIEL LECOQ

Après débat, le Conseil Municipal:

DENOMME le site de tir à l'arc, situé sur la parcelle F 61 au Col du Bougnon, « **Espace Gabriel LE COQ** ». **VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

8 DENOMINATION DU TERRAIN MULTISPORTS DE LA BOUVERIE « CITY STADE JOHAN GOTTI » Après débat, le Conseil Municipal :

DENOMME le terrain multisports de la Bouverie, « CITY STADE JOHAN GOTTI ».

VOTE: UNANIMITE (33 voix POUR)

9 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION, L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DES LOTS 1 ET 2 DE LA CONCESSION D'UTILISATION DES DEPENDANCES DU DOMAINE PUBLIC

MARITIME EN DEHORS DES PORTS – APPROBATION DU CONTRAT DE DELEGATION ENTRE LA COMMUNE ET NAUTIC LOISIRS MEDITERRANEE

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE le sous-traité de délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des lots 1 et 2 de la concession d'utilisation des dépendances du domaine public maritime en dehors des ports « Centre Nautique », à passer avec la société NAUTIC LOISIRS MEDITERRANEE, d'une durée de 7 ans, pour une redevance fixe annuelle s'élevant à vingt-deux mille Euros (22 000 €) et une redevance variable de 2 % sur le chiffre d'affaire, annexé à la présente.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit sous-traité d'exploitation et tout document tendant à rendre cette décision exécutoire.

VOTE: UNANIMITE (33 voix POUR)

10 PORT SAN PEIRE – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE ET LA SARL RESTPLA/LA SCI PORT DES ISSAMBRES 24/25 – MME FRANCOISE FIGHIERA PORTANT SUR L'AVENANT N° 11 AU CAHIER DES CHARGES DE LA CONCESSION APPROUVEE LE 22 MAI 1978 POUR LA MISE EN SECURITE DU PORT

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE le protocole transactionnel entre la Commune et LA SARL RESTPLA/LA SCI DU PORT DES ISSAMBRES 24/25/ Madame Françoise FIGHIERA portant sur l'avenant n° 11 au cahier des charges de la concession du Port des Issambres,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE: UNANIMITE (33 voix POUR)

11 CONVENTION D'OBJECTIFS ET CONTRAT DE MISSION CAUE VAR

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à signer la Convention d'Objectifs avec le CAUE Var,

AUTORISE M. le à signer le contrat de mission d'Architecte Conseiller du CAUE Var,

INSCRIT les crédits destinés au financement des dépenses liées aux budgets concernés.

VOTE: UNANIMITE (33 voix POUR)

12 DOSSIER D'AMENAGEMENT D'UN BIKE PARK – AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE le projet d'aménagement du Bike Park,

AUTORISE M. le Maire ou son adjoint à effectuer toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les autorisations administratives requises notamment en droit de l'urbanisme et de l'environnement.

VOTE: 22 voix POUR

11 ne prennent pas part au vote (Colette ANGLADE (pouvoir de Michel TING), Jean Pierre LECHENE (pouvoir de Sébastien PERRIN), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU (pouvoir de J. CAYRON), Arnaud PLASSE, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

DELIMITATION DES ZONES OU LES DIVISIONS FONCIERES SONT SOUMISES A DECLARATION PREALABLE EN VERTU DE L'ARTICLE L'115-3 DU CODE DE L'URBANISME

Après débat, le Conseil Municipal:

DECIDE de soumettre à déclaration préalable les espaces délimités sur le plan proposé.

VOTE: UNANIMITE (33 voix POUR)

AUTORISATION AU LOGIS FAMILIAL VAROIS DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR LES PARCELLES CADASTREES SECTION BY N° 87, 88p ET 344p – LA PINEDE AUX ISSAMBRES Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Logis Familial Varois à déposer sans délai le permis de construire correspondant à l'opération sur les parcelles cadastrées section BY 88 p, 87 et 344p, ainsi que toute autre demande nécessaire. Etant précisé que dans l'hypothèse le projet ne pourrait aboutir, le Logis Familial Varois procédera soit au retrait de la ou des décisions obtenues ou transfert au profit de la Commune,

AUTORISE le Logis Familial Varois à déplacer l'assiette de la voie de desserte intérieure existante,

PRECISE que la Commune s'engage à cet effet, à procéder au déclassement de l'emprise de la voie existante par anticipation, conformément à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques publiée au Journal Officiel le 20 avril 2017, qui prévoit d'étendre aux collectivités le mécanisme de déclassement par anticipation d'un bien du domaine public prévu à l'article L. 2141-2 du CG3P ainsi qu'aux biens affectés à l'usage direct du public, qui étend également le délai de déclassement anticipé à une durée de 6 ans pour les opérations de construction, de restauration ou de réaménagement et consacre la possibilité de conclure des promesses de vente d'un bien domanial sous condition suspensive de désaffectation et de déclassement,

PRECISE que l'assiette de la nouvelle voie, sera rétrocédée à la Commune à l'issue de la réalisation dudit projet, **PRECISE** que pendant la durée des travaux, un accès aux équipements publics sera réalisé à la charge du Logis Familial Varois.

VOTE: UNANIMITE (33 voix POUR)

15 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET AMAURY SPORT ORGANISATION POUR LA MANIFESTATION DU ROC D'AZUR DE 2017 A 2020

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE la convention pour l'organisation du Roc d'Azur de 2017 à 2020,

APPROUVE le versement par l'organisateur Amaury Sport Organisation d'une subvention de 30 000 € annuelle à l'association Roc d'Azur,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et tout document lié à l'exécution de cette délibération.

VOTE: UNANIMITE (33 voix POUR)

10 h 44 : M. Jean CAYRON entre en séance.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE REMPLACEMENT DE L'ENSEMBLE DES MENUISERIES DE LA CRECHE DE LA BOUVERIE « LEI PICHOUN 3 »

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le principe de demandes de subventions les plus élevées possibles à la C.A.F. DU VAR et aux éventuels autres organismes pouvant être concernés pour la rénovation des menuiseries à la crèche de la Bouverie LEI PICHOUN 3.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette délibération,

PRECISE que les dépenses liées à la réalisation de ces travaux sont prévues au BP 2017 de la Ville.

VOTE: UNANIMITE (33 voix POUR)

11 h 02 : M. Florent VILLANOVA quitte la séance et donne pouvoir à M. Thierry CALVET.

11 h 03 : M. le Maire propose que Madame Nicole LOTITO prenne la Présidence de la Séance.

VOTE: UNANIMITE (33 voix POUR)

11 h 04 : M. le Maire quitte la séance.

17 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – EXERCICE 2016

Après débat, le Conseil Municipal:

DECLARE que le compte de gestion de la Commune dressé par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2016 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE: 21 voix POUR

11 ABSTENTIONS (Colette ANGLADE (pouvoir de Michel TING), Jean Pierre LECHENE (pouvoir de Sébastien PERRIN), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Arnaud PLASSE, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

M. le Maire ne participe pas au vote.

18 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DES CIMETIERES – EXERCICE 2016

Après débat, le Conseil Municipal:

DECLARE que le compte de gestion des Cimetières dressé par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2016 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE: UNANIMITE (32 voix POUR)

M. le Maire ne participe pas au vote.

19 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CENTRE NAUTIQUE DES ISSAMBRES – EXERCICE 2016

Après débat, le Conseil Municipal:

DECLARE que le compte de gestion du Centre Nautique des Issambres dressé par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2016 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE: 21 voix POUR

11 ABSTENTIONS (Colette ANGLADE (pouvoir de Michel TING), Jean Pierre LECHENE (pouvoir de Sébastien PERRIN), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Arnaud PLASSE, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

M. le Maire ne participe pas au vote.

20 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2016

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte administratif du Budget de la Commune pour l'exercice 2016 tel qu'il est proposé en séance.

VOTE: 20 voix POUR

12 CONTRE (Colette ANGLADE (pouvoir de Michel TING), Jean Pierre LECHENE (pouvoir de Sébastien PERRIN), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Arnaud PLASSE, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE), Joël PASQUETTE) M. le Maire ne participe pas au vote.

21 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DES CIMETIERES – EXERCICE 2016

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE le compte administratif du Budget des Cimetières pour l'exercice 2016 tel qu'il est proposé en séance,

VOTE: UNANIMITE (32 voix POUR)

M. le Maire ne participe pas au vote.

22 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CENTRE NAUTIQUE DES ISSAMBRES – EXERCICE 2016

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE le compte administratif du Budget du Centre Nautique des Issambres pour l'exercice 2016 tel qu'il est proposé en séance.

VOTE: 21 voix POUR

11 CONTRE (Colette ANGLADE (pouvoir de Michel TING), Jean Pierre LECHENE (pouvoir de Sébastien PERRIN), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Arnaud PLASSE, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

M. le Maire ne participe pas au vote.

11 h 23 : M. le Maire revient en séance et reprend la Présidence de la séance.

23 AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNE

Après débat, le Conseil Municipal:

DECIDE d'affecter le résultat de 2016 du Budget Commune comme indiqué dans le tableau proposé.

VOTE: 22 voix POUR

11 CONTRE (Colette ANGLADE (pouvoir de Michel TING), Jean Pierre LECHENE (pouvoir de Sébastien PERRIN), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Arnaud PLASSE, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

24 AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET DES CIMETIERES

Après débat, le Conseil Municipal:

DECIDE d'affecter le résultat de 2016 du Budget des Cimetières comme indiqué dans le tableau proposé.

VOTE: UNANIMITE (33 voix POUR)

25 AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET DU CENTRE NAUTIQUE DES ISSAMBRES

Après débat, le Conseil Municipal:

DECIDE d'affecter le résultat de 2016 du Budget du Centre Nautique des Issambres comme indiqué dans le tableau proposé.

VOTE: UNANIMITE (33 voix POUR)

26 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 - VILLE

Après débat, le Conseil Municipal:

ARRETE le budget supplémentaire de la Commune pour l'exercice 2017, compte tenu des restes à réaliser et des résultats de clôture, comme suit :

Dépenses de fonctionnement63 710 €Recettes de fonctionnement63 710 €Dépenses d'investissement5 085 906,76 €Recettes d'investissement5 085 906,76 €

VOTE: 20 voix POUR

13 voix CONTRE (Valérie MICHAU, Colette ANGLADE (pouvoir de Michel TING), Jean Pierre LECHENE (pouvoir de Sébastien PERRIN), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Arnaud PLASSE, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE), Joël PASQUETTE)

27 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 – CIMETIERES

Après débat, le Conseil Municipal:

ARRETE le budget supplémentaire des Cimetières pour l'exercice 2017, compte tenu des résultats de clôture, comme suit :

Dépenses de fonctionnement4 248,45 €Recettes de fonctionnement4 248,45 €Dépenses d'investissement28 698,97 €Recettes d'investissement28 698,97 €

VOTE: UNANIMITE (33 voix POUR)

28 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 – CENTRE NAUTIQUE DES ISSAMBRES

Après débat, le Conseil Municipal:

ARRETE le budget supplémentaire du Centre Nautique des Issambres pour l'exercice 2017, compte tenu des résultats de clôture, comme suit :

Dépenses d'exploitation12 282,32 €Recettes d'exploitation12 282,32 €Dépenses d'investissement14 644,43 €

14 644,43 €

VOTE: 20 voix POUR

2 ABSTENTIONS (Valérie MICHAU, Joël PASQUETTE)

11 CONTRE (Colette ANGLADE (pouvoir de Michel TING), Jean Pierre LECHENE (pouvoir de Sébastien PERRIN), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Arnaud PLASSE, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

29 CREATION ET GESTION D'UN LOGICIEL POUR L'OBSERVATOIRE FISCAL – CONVENTION DE CREATION ET DE GESTION D'UNE APPLICATION « FULL WEB » D'EXPERTISE ET D'ANALYSE DE LA FISCALITE

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE la convention de création et de gestion d'une application « Full Web » d'expertise et d'analyse fiscale proposée,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention avec la C.A.V.E.M. et à signer les avenants s'y rattachant,

AUTORISE M. le Maire à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE: UNANIMITE (33 voix POUR)

30 ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE TRESORERIE A L'EPIC « OFFICE DE TOURISME DE ROQUEBRUNE »

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE l'attribution d'une avance de trésorerie à l'EPIC « Office de tourisme de Roquebrune » pour un montant de 200 000 €, remboursable au 30 juin 2018,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

VOTE: 20 voix POUR

13 ne participent pas au vote (Valérie MICHAU, Colette ANGLADE (pouvoir de Michel TING), Jean Pierre LECHENE (pouvoir de Sébastien PERRIN), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Arnaud PLASSE, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE), Joël PASQUETTE)

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE le programme d'investissements de Roquebrune-sur-Argens qui entre dans le cadre des investissements structurants conclus avec le Conseil Départemental du Var,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental du Var une aide financière la plus haute pour financer ces travaux d'intérêt départemental,

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte et engager toute demande nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif pour le territoire communal.

VOTE: UNANIMITE (33 voix POUR)

32 MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DURABLE DES MILIEUX AQUATIQUES

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE le principe de la mise en œuvre d'un contrat de territoire pour une gestion durable des milieux aquatiques à intervenir avec l'Etat, l'Agence de l'eau, les communes-membres de la CAVEM, le syndicat de l'eau du Var Est (SEVE), le syndicat intercommunal pour la protection du massif de l'Estérel (SIPME) ainsi que la régie des ports de Saint-Raphaël,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à solliciter les demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour des projets s'inscrivant dans le contrat de territoire Var Estérel Méditerranée,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce contrat,

AUTORISE M. le Maire ou son adjoint à signer la convention de gestion à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée.

VOTE: UNANIMITE (33 voix POUR)

33 ATTRIBUTION D'UNE DOATATION FINANCIERE A L'EPIC « OFFICE DE TOURISME DE ROQUEBRUNE »

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE l'attribution d'une dotation financière à l'EPIC « Office de tourisme de Roquebrune » pour un montant de 345 163 €,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

PRECISE que les crédits budgétaires sont inscrits au budget supplémentaire 2017 de la ville au chapitre 67.

VOTE: 20 voix POUR

13 ne participent pas au vote (Valérie MICHAU, Colette ANGLADE (pouvoir de Michel TING), Jean Pierre LECHENE (pouvoir de Sébastien PERRIN), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Arnaud PLASSE, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE), Joël PASQUETTE)

34 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERS BUDGETS

Après débat, le Conseil Municipal:

ACCORDE les subventions telles que proposées en séance,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget supplémentaire 2017 au chapitre 65.

VOTE: 20 voix POUR

13 ABSTENTIONS (Valérie MICHAU, Colette ANGLADE (pouvoir de Michel TING), Jean Pierre LECHENE (pouvoir de Sébastien PERRIN), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Arnaud PLASSE, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE), Joël PASQUETTE)

CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE ROQUEBRUNE Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'objectif proposée en séance,

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VOTE: 20 voix POUR

13 ne participent pas au vote (Valérie MICHAU, Colette ANGLADE (pouvoir de Michel TING), Jean Pierre LECHENE (pouvoir de Sébastien PERRIN), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Arnaud PLASSE, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE), Joël PASQUETTE)

DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE ROQUEBRUNE EN CATEGORIE I ET II

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE la demande de classement en catégorie 2 et 1 ?

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VOTE: UNANIMITE (33 voix POUR)

37 SYNDICAT MIXTE DE LA GARONNETTE – PRESENTATION DU NOUVEAU SIEGE SOCIAL

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE la délibération portant à modifier l'adresse du siège social du Syndicat Mixte de la Garonnette.

VOTE: UNANIMITE (33 voix POUR)

ADHESION DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE A LA SECURITE Après débat, le Conseil Municipal :

ANNULE la délibération n° 46 du 27 février 2017 qui autorisait la Ville de Roquebrune-sur-Argens à adhérer à la société Voisins Vigilants,

ADHERE au partenariat Dispositif de Participation Citoyenne à la Sécurité avec les autorités de l'Etat, de la Justice et de la gendarmerie,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier et à engager les dépenses nécessaires pour la mise en place d'une signalétique appropriée, le dépôt de la précédente étant prévu à l'issue de la période estivale.

VOTE: UNANIMITE (33 voix POUR)

39 CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'EMPLOI D'UN INTERVENANT SOCIAL AU SEIN DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE DU VAR - DISPOSITIF « TRAIT D'UNION »

Après

APPROUVE la convention de partenariat et son avenant,

VOTE: UNANIMITE (33 voix POUR)

40 PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN ELU – AFFAIRE LUC JOUSSE/SCI LA FERRATONE – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE JUSTICE

Après débat, le Conseil Municipal:

ACCORDE la protection fonctionnelle à M. Luc JOUSSE dans le cadre de l'affaire présentée en séance,

DECIDE de la prise en charge par la Commune des frais nécessaires à la défense des intérêts de M. Luc JOUSSE dans l'affaire citée, dans le cadre de la protection due par la Commune à ses élus à l'occasion de faits se rattachant à leurs fonctions.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire, et notamment à engager au nom de la Commune, le cas échéant, une action récursoire en réparation du préjudice subi,

PRECISE que la prise en charge des frais afférents à cette affaire est prévue au budget communal.

M. Jean CAYRON propose un vote à bulletins secrets.

M. le Maire soumet cette proposition au vote.

7 personnes sont pour.

Le nombre de présents étant 25, la demande est rejetée. La question est donc votée à main levée.

VOTE: 22 voix POUR

4 ABSTENTIONS (Colette ANGLADE (pouvoir de Michel TING), Jean Pierre LECHENE (pouvoir de Sébastien PERRIN)

7 voix CONTRE (Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Arnaud PLASSE, Yoann GNERUCCI (pouvoir d'Anissa NAAMANE))

41 INFORMATION – DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Après débat, le Conseil Municipal:

PREND ACTE des décisions municipales n° 2017/46 à n° 2017/78.

QUESTIONS DIVERSES.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 12 h 57.

AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 9 juin 2017

Le Maire, Jean Paul OLLIVIER

